



Changer d'avocat avant le proces

Par **Raoulsr83**, le **19/12/2019** à **22:19**

Bonjour

Ma fille doit être jugée aux assises des mineurs début février.

Nous envisageons de changer d'avocat.

Y a-t-il un risque à le faire aussi tardivement?

Cela entraînerait-il forcément un report?

Ce désir est motivé par le fait que l'on ne sent pas l'actuel avocat avoir les compétences suffisantes.

Par avance merci.

Cdt